



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Appel à candidature
« Mission d'Interlocuteur Académique au Numérique en EPS »

Année scolaire 2017 / 2018

Descriptif du poste :

Placé sous la double responsabilité de l'inspecteur pédagogique de sa discipline et du délégué académique au numérique (DAN), l'Interlocuteur Académique au Numérique (IAN) concourt au développement des usages du numérique, en tant que personne ressource pour les enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS) de l'académie.

Il fait partie intégrante de la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE), avec laquelle il collabore.

Piloté par la DANE, en accord avec l'IA-IPR de sa discipline, ses missions s'exercent dans un contexte marqué par le plan numérique, la réforme du collège, l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Il contribue à porter au sein de sa discipline, les orientations de la stratégie académique et nationale pour le développement des usages du numérique éducatif en EPS.

Son activité consiste à :

1. Favoriser le développement des usages pédagogiques du numérique dans sa discipline

- il assure un rôle de conseiller auprès de son inspecteur en matière de développement des usages du numérique dans sa discipline ;
- il contribue à la formation des enseignants dans le cadre du plan numérique et de la mise en place des nouveaux programmes (réforme du collège...);
- il concourt au déploiement de la plateforme M@gistère par la mise en place de formations hybrides;
- il participe à une réflexion / expérimentation en groupe de travail, en réseaux d'échanges ou de mutualisation, pour généraliser l'utilisation pédagogique du numérique (Travaux académiques mutualisés : TRaAM) ;
- il peut être sollicité pour participer à des manifestations académiques voire nationales, des animations auprès des référents pour les usages pédagogiques du numérique, des personnels en formation ;
- il participe aux journées académiques de regroupement des IAN.

2. Participer à la veille informationnelle pour sa discipline

- il assure une veille informationnelle (pédagogique et technologique) relative aux outils numériques (ressources, usages, services...);
- il repère des pratiques académiques dans sa discipline et accompagne la publication d'exemples ou de ressources pour en rendre compte, sous quelque forme que ce soit (scénarios décrivant une démarche, vidéos, ...) sur l'espace académique ;
- il valorise des projets développés au sein de l'académie pour que le niveau national puisse en faire l'écho sur EDUSCOL ;

- il décrit des ressources et pratiques pédagogiques recensées au niveau académique, dans la banque « EDU'Base » pour les mutualiser au niveau national ;
- il relaie les informations provenant de la Direction du Numérique pour l'Education (DNE), des experts disciplinaires nationaux, et de la DANE ;
- il fait connaître les ressources numériques éducatives (BRNE, Eduthèque, portails disciplinaires et thématiques, ...), les contenus d'accompagnement (EDU'Base) et les projets développés au niveau national, par la DNE;
- il assure la mise à jour du site académique, vitrine de la discipline.

Descriptif du profil recherché :

➤ **Qualifications requises :**

Cette mission est ouverte à un enseignant d'EPS du second degré titulaire, placé sous l'autorité de l'IA-IPR EPS.

➤ **Compétences requises :**

- bonne connaissance du système éducatif, des usages du numérique dans l'éducation, et particulièrement en EPS;
- aptitudes au travail en équipe, et à la communication ;
- grande disponibilité ;
- collaboration et loyauté avec l'IA-IPR.
- curiosité, ouverture culturelle, goût pour l'innovation.

➤ **Compétences et qualités spécifiques :**

- expérience et savoir-faire en tant que webmestre d'un site internet ;
- expérience et savoir-faire dans l'usages d'outils numériques en EPS ;
- expérience et savoir-faire de gestion d'applications pédagogiques nationales et académiques;
- expérience éventuelles de gestion de plateformes collaboratives (type Moodle) et/ou de FOAD (M@gistere) ;

Pour l'accomplissement de sa mission, la rémunération est établie, après service fait, en fonction de l'avis de l'inspecteur de sa discipline et du DAN, selon une grille arrêtée par le comité de pilotage académique du numérique.

Il remettra au DAN et à l'inspecteur disciplinaire, un compte rendu annuel d'activité.

Procédure à suivre pour candidater

Envoyer CV + lettre de motivation à Serge Morth, IA-IPR EPS : Serge.Morth@ac-guyane.fr